



**PRÉFET  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet**  
**Service de la coordination des affaires parisiennes**  
**Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 75-2021-05-25-0003**  
**instituant la commission de recensement des votes compétente pour le département de Paris**  
**et pour le recensement général des votes de la circonscription d'Île-de-France,**  
**à l'occasion des élections régionales les 20 et 27 juin 2021**

Le préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment ses articles R. 188 à R. 189-2 et L. 359;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique ;

Vu la désignation des conseillers de Paris effectuée par la Ville de Paris le 17 mai 2021 ;

Vu l'ordonnance du premier président de la cour d'appel de Paris du 18 mai 2021 portant désignation des présidents et membres composant la commission de recensement des votes ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission de recensement des votes, instituée à Paris à l'occasion des élections régionales des 20 et 27 juin 2021, est composée comme suit :

**Premier tour du scrutin, le 20 juin 2021 :**

Président :

- Madame Béatrice FOUCHARD TESSIER, magistrate, titulaire ;
- Monsieur Éric MADRE, magistrat, suppléant.

Membres :

- Monsieur Boris JAMET FOURNIER, conseiller de Paris, titulaire.
- Monsieur René-François BERNARD, conseiller de Paris, suppléant ;
- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de Paris, titulaire ;
- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat de la réglementation économique, préfecture de Paris, suppléante.

**Second tour du scrutin, le 27 juin 2021 :**

Président :

- Madame Géraldine CHARLES, magistrate, titulaire ;
- Madame Anne DUPUY, magistrate, suppléante.

Membres :

- Monsieur Boris JAMET FOURNIER, conseiller de Paris, titulaire.
- Monsieur René-François BERNARD, conseiller de Paris, suppléant ;
- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de Paris, titulaire ;
- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat de la réglementation économique, préfecture de Paris, suppléante.

**Article 2 :** Un représentant de chacun des candidats, régulièrement mandaté, peut assister aux opérations de la commission visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 3 :** La commission se réunira à 7 heures le lundi 21 juin 2021 pour le premier tour du scrutin et à 7 heures le lundi 28 juin 2021 pour l'éventuel second tour du scrutin, à la préfecture de d'Île-de-France, préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris.

**Article 4 :** La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)), et notifié aux personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Fait à Paris, le **25 MAI 2021**

Le Préfet de la Région d'Île-de-France  
Préfet de Paris



Marc GUILLAUME

Le préfet,